

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CD/2016/171 - 222 - Développement local en milieu urbain
Proposition d'adoption de nouveaux critères départementaux
pour les subventions du Fonds de Développement Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'adopter les nouveaux critères départementaux de subvention du Fonds de Développement Urbain :

1) pour la thématique "autonomisation de la jeunesse" : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;

2) pour la thématique "accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle" : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation, la création d'entreprises et pérennisation ;

3) pour la thématique "accès à la culture" : l'accès aux équipements et projets culturels.

- de fixer les critères d'éligibilité des projets comme suit :

. mobiliser le réseau partenarial et la recherche de cofinancement ;

. mutualiser les ressources et moyens disponibles sur le territoire ;

. définir précisément le périmètre du projet tant dans sa dimension territoriale qu'humaine (public ciblé) ;

. favoriser l'innovation dans le projet et encourager la responsabilisation des habitants (parents, jeunes, enfants,...) par leur engagement dans la construction du projet ;

. respecter le principe de mixité (femmes, hommes).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161208-lmc1105749-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/12/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY